

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70073

Objet

Classement dans la voirie
communale de la voie de
desserte du LOTISSEMENT
des "GLAILLOUS".

DATE DE CONVOCATION

le 7 Août 1970

DATE D'AFFICHAGE

le 14 Août 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. MM. BERLAND, BETOIS, GACHET, BROTUREAU, Mme BIDEAU
VULTAGGIO, OSQUIGUIL.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

VU l'arrêté municipal en date du 17 Avril 1970 prescrivant
l'enquête publique prévue par l'arrêté du 28 Juin 1960 modifié et
complété par l'arrêté du 7 Mars 1964 et qui s'est déroulée du
22 mai au 29 mai 1970, le dossier de l'enquête ayant été déposé à
la mairie afin que le public puisse en prendre connaissance et
formuler ses observations le cas échéant,

VU le registre d'enquête clos à la date du 29 mai 1970 par
M. DUROU Pierre, Commissaire Enquêteur,

VU les conclusions de M. le Commissaire Enquêteur,

CONSIDÉRANT que ces conclusions sont favorables au projet de
classement dans la voirie communale de la voie de desserte du
lotissement des "GLAILLOUS",

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité absolue,

DECIDE : de classer dans la voirie communale la voie de desserte
du LOTISSEMENT DES "GLAILLOUS" réalisée par le lotisseur.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR L'INTITULÉ CONFONDU

Pour le Maire

L'Adjoint délégué,